Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260407-DEL25_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 27 mars 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SÉVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT et Adrien BRIANT

Etait absente excusée : Sarah LE PEN

Secrétaire de séance : Adrien BRIANT

DELIBERATION N ° 25-2026 – APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour copie conforme,
Po **La Maire, Martine AUDIC**

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire
le
Publié le 10 avril 2026